AIDES

Soutien aux sportifs du Team Nouvelle-Aquitaine

Publics concernés

- #Particulier

Domaines secondaires

- #Sport

Vous êtes licencié en Nouvelle-Aquitaine et inscrit sur les listes ministérielles des sportifs de haut niveau ? Vous avez un titre de champion de France dans une discipline olympique ou paralympique ? Vous êtes médaillé au championnat d'Europe ou du monde ? Vous êtes classé parmi les 8 premiers lors des Jeux olympiques ou paralympiques?

La région vous accompagne dans votre parcours d'excellence sportive.

Objectif

- accompagner les sportifs dans leur parcours d'excellence sportive
- soutenir les sportifs lors de la réalisation de performances sportives d'excellence
- créer une dynamique régionale autour du collectif "Team Nouvelle-Aquitaine" dont les sportifs sont les ambassadeurs

Calendrier

- dépôt des dossiers durant le 1er trimestre.
- examen le 1er trimestre.
- présentation en commission permanente le 2e trimestre.

Bénéficiaire

Les sportifs inscrits sur les listes ministérielles des sportifs de haut niveau, licenciés dans un club de Nouvelle-Aquitaine et ayant réalisé une ou plusieurs des performances ci-dessous :

- médaille au championnat d'Europe ou du monde (a minima en catégorie junior)

- classement parmi les 8 premiers lors des Jeux Olympiques ou Paralympiques
- titre de champion de France (Elite) dans une discipline olympique ou paralympique

Montant

Le montant de l'aide est calculé selon un barème qui prend en compte notamment :

- le statut du sportif sur les listes ministérielles,
- sa discipline (olympique, paralympique ou non olympique)
- la typologie de la performance réalisée
- le revenu fiscal de référence de rattachement

Critères de sélection

L'aide régionale porte sur les performances réalisées durant l'année civile.

Sont éligibles les sportifs répondant aux critères mentionnés ci-dessus.

Sont inéligibles :

- les sportifs ayant remporté des titres lors de compétitions dans les catégories minimes, cadets ou masters
- les sportifs bénéficiant d'un statut professionnel
- les sportifs ayant fait l'objet d'un contrôle positif au dopage l'année concernée.

Comment faire ma demande ?

Afin de savoir si vous êtes éligible, et pour recevoir le dossier de demande de subvention, envoyez un mail à :

sportifdehautniveau@nouvelle-aquitaine.fr